

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial
Tél. : 02 99 84 47 70
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : 2024-SEVAD-MO-OC027

Rennes, le 29/11/2024

Objet : Fermeture de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;
VU la demande présentée par l'entreprise JFB Levage ;
Considérant que le grutage d'un bateau, bief du Boël, doit être réalisé le 05/12/2024 ;
Considérant que ces manœuvres sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers;

Arrête :

Article 1 - Prescription

L'accès à l'aire de retournement amont de l'écluse du Boël est interdit à tous les usagers.

Le 5 décembre 2024

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise JFB Levage.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Guichen.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et
développement durable

Véronique VÉRON